



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R06-2022-002

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2022

Sommaire

Direction de la Sécurité de l' Aviation Civile /

R06-2021-12-22-00002 - Arrêté n°21-DSAC-OI 0833 portant suspension de la licence d'exploitation au profit de la société Récif Hélicoptères (2 pages)

Page 3

Direction de la Sécurité de l' Aviation Civile

R06-2021-12-22-00002

Arrêté n°21-DSAC-OI 0833 portant suspension
de la licence d'exploitation au profit de la
société Récif Hélicoptères



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la sécurité
de l'Aviation civile océan Indien
22 DEC. 2021**

Sainte Marie, le

Arrêté n° 21/DSAC-OI/0833
portant suspension de la licence
d'exploitation de transporteur aérien au
profit de la société Récif Hélicoptères

LE PRÉFET DE MAYOTTE
Délégué du Gouvernement
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'accord du 2 mai 1992 sur l'Espace économique européen (EEE), notamment son annexe XIII (Transports) modifiée ;
Vu l'accord du 21 juin 1999 entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur le transport aérien ;
Vu le règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté ;
Vu le Code de l'aviation civile et notamment son livre III ;
Vu le Code des transports et notamment sa sixième partie ;
Vu le certificat de transporteur aérien n° FR.AOC.0138 délivré à la société Récif Hélicoptères en date du 21 mai 2021 ;
Vu l'arrêté n°21/DSAC-OI/0343 portant octroi d'une licence d'exploitation de transport aérien au profit de la société Récif Hélicoptères ;
Vu la décision de retrait du certificat de transporteur aérien de la société Récif Hélicoptères n°2021-0814 du 15 décembre 2021 ;
Vu l'arrêté n°2021-SG/AV/1362 du 12 juillet 2021 portant délégation de signature à Lionel Montocchio, directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;
Vu l'arrêté n°0531/2021/DSAC OI du 17 août 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur Laurent Démoustier,
Vu le courrier de demande de suspension volontaire de la licence présentée par la société Récif Hélicoptères en date du 21 décembre 2021 enregistré le 22 décembre 2021,

Arrête :

Article 1^{er}

La licence d'exploitation de transporteur aérien octroyée à la société Récif Hélicoptères par arrêté du 21 mai 2021 susvisé est suspendue à compter de ce jour.

Article 2

Le directeur de la sécurité de l'Aviation civile océan Indien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Pour le préfet et par délégation
Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile océan Indien, par intérim



Laurent Démoustier